

Séance du 2 août 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation 23.07.2024

Date d'affichage 23.07.2024

Objet de la délibération

Demande de subventions
exceptionnelles

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 6 août 2024 Et publication du 6 août 2024
--

Secrétaire de séance,
Sophie DESPERIES



l'an deux mille vingt quatre
et le 2 août

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, Julien Lageste et Pierre Lanquetin

Excusés : Mmes Camille Dulamon, Solange Lassalle, Mrs Jean-Marc Castets, Denis Lacape, Adelino Machado

Absents : Mme Patricia Roudaut

Procurations : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet
Denis Lacape à Julien Lageste

Secrétaire de séance : Sophie Despériès

Monsieur le Maire fait lecture de courriers d'associations demandant des subventions exceptionnelles pour 2024 :

- L'UNC (Union Nationale de Combattants) sollicite une subvention de 500 € afin d'organiser les cérémonies gamardaises pour le 80^e anniversaire de la libération et de l'assassinat de l'Abbé BORDES.
- L'association « Gamarde Basket » sollicite une subvention de 3 000 € pour sa création afin de financer l'achat de matériel.

Un large débat s'instaure au cours duquel Patrick Dupreuilh demande ce qu'il en est du matériel utilisé par le DGB et à qui profite les lotos du basket. Julien Lageste précise qu'il reste peu de matériel et que les lotos pour Gamarde Basket commenceront en 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 2000 € avait été provisionnée lors du vote du budget en prévision de réintégrer la formation au sein du DGB et propose de rester sur cette somme pour Gamarde Basket.

Après discussion, le Conseil municipal, DECIDE :

- De mandater les subventions exceptionnelles suivantes :
 - 500 € à l'UNC : voté à l'unanimité des membres présents et représentés
 - 2000 € à Gamarde Basket : voté avec 1 voix pour 3000 € et les autres pour 2000 € (Julien Lageste, membre de l'association n'ayant pas participé à ce vote)
- De charger Monsieur le Maire de mandater ces sommes dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

